



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC24_104 - Contrat pour une mission de contrôle technique relative à l'accessibilité de plusieurs groupes scolaires

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 24_018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par la société BTP CONSULTANTS, sise 1 place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour une mission de contrôle technique relative à l'accessibilité de plusieurs groupes scolaires,

DECIDE de signer ledit contrat avec la société BTP CONSULTANTS, représentée par Monsieur Cédric GUILLOTTE, chef d'agence CT du Val d'Oise, pour un montant de 9 450 € HT décomposé comme suit :

- 8 100 € HT pour l'état des lieux
- 1 350 € HT pour la mission ATT HAND

PRECISE que les dépenses seront prélevées au gestionnaire BAT, sous-fonction 213 0, article 2031 du budget communal.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 17 juillet 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 18 / 07 / 2024